

Agis pour ta ville,
rejoins le Conseil des jeunes

TOI AUSSI, T'AS TON
MOT!
À DIRE



GAËL
CONSEILLER JEUNE
2017-2019

cery.fr/conseildesjeunes



villedecergy  JeunesACergy



CONSEIL DES JEUNES

À quoi sert-il ?

Le Conseil des jeunes permet de mieux prendre en compte la parole des jeunes.

C'est un espace pour :

- créer des projets
- partager ses idées
- s'engager pour sa ville

Quel est son fonctionnement ?

Les conseillers jeunes sont désignés pour 2 années scolaires. Ils se réunissent 2 fois par mois en groupes thématiques, appelés commissions.

Le Conseil des jeunes, c'est aussi :

- la participation à des événements officiels
- des activités et des sorties

À qui s'adresse-t-il ?

Tous les jeunes Cergyssois(es), élèves en classe de 6^{ème}, 5^{ème} et 4^{ème} qui souhaitent participer à la vie locale.

Qu'a fait le Conseil des jeunes 2017-2019 ?

Une quinzaine de projets dont :

- le projet « Vers plus de propreté », avec une collecte de déchets dans tous les quartiers
- une sensibilisation au handicap (tournoi handisport et initiation à la langue des signes)
- un projet de lutte contre le harcèlement (réalisation d'un jeu de cartes et d'une vidéo)
- une action de prévention à la sécurité routière avec le Conseil d'enfants



COMMENT DEVENIR MEMBRE ?

Pour se porter candidat, il faut :

- être élève en classe de 6^{ème}, 5^{ème} ou 4^{ème}
- habiter à Cergy
- remplir la déclaration de candidature et la déposer dans son collège ou en maison de quartier

Le tirage au sort dans les maisons de quartier

12 conseillers jeunes (8 titulaires et 4 suppléant(e)s) seront tirés au sort parmi une liste de candidats ayant déposé leur candidature auprès :

- des maisons de quartier
- des associations jeunesse partenaires
- du Programme Réussite Educative (PRE)

Les élections aux collèges

20 conseillers jeunes seront élus dans les collèges, en parité (15 titulaires et 5 suppléant(e)s). Les candidatures sont à déposer auprès du conseiller principal d'éducation (CPE) de son collège.

Renouvellement mandat

2 anciens conseillers jeunes volontaires seront tirés au sort, en parité, afin de poursuivre leur engagement au sein de l'instance.



LES ÉTAPES

1.

DÉPÔT DES CANDIDATURES **DU 30 SEPTEMBRE AU 31 OCTOBRE**

- Au collège : auprès des CPE
- En maison de quartier : auprès du référent de l'animation jeunesse de la ville
- Dans les associations : auprès du responsable jeunesse

2.

PÉRIODE D'ÉLECTIONS ET TIRAGE AU SORT **DU 4 AU 15 NOVEMBRE**

Au collège, pendant cette période, les candidats sont invités à faire campagne. Pour les aider, la ville leur permettra de créer leur affiche sur laquelle figureront les projets qu'ils souhaitent réaliser. En maison de quartier, la déclaration de candidature seule permettra de participer au tirage au sort.

3.

CÉRÉMONIE D'INVESTITURE **FIN NOVEMBRE**

Un temps en présence du Maire et des élu(e)s pour lancer officiellement le nouveau mandat du Conseil des jeunes.

4.

WEEK-END D'INTÉGRATION **LES 14 ET 15 DÉCEMBRE**

Un moment convivial pour :

- créer une dynamique collective positive
- définir le fonctionnement du Conseil des jeunes
- appréhender son rôle de conseiller jeune

Pour plus d'informations sur le Conseil de jeunes, tu peux contacter:

Abderrahmane DIOULE - Chargé de mission Participation citoyenne des jeunes

Tel. : 01 34 33 47 08 - Port. : 07 87 74 60 74 / Mail : conseil.jeunes@cery.fr

Retrouve tous les éléments ici : www.jeunes.cergy.fr